

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE NOUVELLE « 20 ans »

Article 1 : Objet du concours

Dans le cadre de la célébration de ses 20 ans, la médiathèque Albert Camus d'Antibes Juan-les-Pins organise un concours d'écriture de nouvelle dont la thématique est : « 20 ans ».

Article 2 : Conditions de participation

Pour être admis à concourir, les participants doivent remplir les conditions suivantes :

- Être âgé(e) d'au moins 16 ans à la date de clôture des inscriptions
- Résider dans la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA)
- Soumettre une seule **œuvre originale et inédite, écrite sans le concours d'une intelligence artificielle (IA)** et n'ayant jamais été publiée sous quelque forme que ce soit
- Écrire une **nouvelle de fiction en français et en prose** (tous les genres sont acceptés)

Un soin particulier sera apporté à la construction de l'intrigue, à la qualité de l'écriture et au respect du thème. La construction grammaticale, l'orthographe, le vocabulaire et la ponctuation seront des éléments pris en compte dans l'évaluation.

Article 3 : Règlementation sur le format

Les textes devront respecter impérativement les contraintes de format suivantes :

- Longueur : minimum 6 000, maximum **12 500 signes espaces compris**. Le nombre exact de signes doit être mentionné au début du texte.

Pour rappel, le « signe » est l'unité de base de composition d'un texte, équivalant au caractère dans un traitement de texte (Word, LibreOffice, etc.), il peut s'agir d'un caractère ou d'un espace.

- Format de page : A4
- Police de caractère : Arial, corps 12, justifié
- Interligne : 1,5
- Le texte doit comporter un titre
- Format du fichier : **.doc/.dot uniquement**

Article 4 : Modalités d'envoi

Les candidats transmettent **leur texte et leur bulletin d'inscription** (voir page 5) complété et signé, par voie électronique à l'adresse suivante :

mac-20ans@agglo-casa.fr

Date limite de dépôt : le **30 septembre à 23h59**.

Tout envoi reçu après cette date et heure, ou non accompagné du bulletin d'inscription, sera considéré comme nul.

Le nom de l'auteur(rice) ne doit en aucun cas apparaître dans le corps du texte. Les textes seront traités de façon anonyme.

Article 5 : Coût de la participation

La participation au concours est gratuite.

Article 6 : Jury et critères de jugement

Les textes seront évalués par un jury présidé par un élu de la CASA et composé de bibliothécaires, d'une libraire et de l'auteur Philip Le Roy.

Le jury se réserve le droit de :

- Disqualifier tout texte non conforme au présent règlement
- Écarter tout texte à caractère discriminatoire ou pornographique
- Ne pas attribuer de prix si la qualité générale des textes reçus ne le justifie pas

Les décisions du jury sont définitives et sans appel.

Article 7 : Prix et récompenses

Les candidats s'engagent à être présents le jour de la cérémonie de remise de prix qui aura lieu **le 12 décembre 2026, à 12h à la médiathèque Albert Camus.**

Un **seul** lauréat sera désigné, il bénéficiera de la publication de sa nouvelle dans **un livret édité pour l'occasion et distribué à titre gracieux au sein de la médiathèque. Des exemplaires seront remis au lauréat.**

Une sélection des meilleures nouvelles reçues pourra être publiée en ligne sur le site des médiathèques de la CASA.

Article 8 : Droits d'auteur et diffusion

Les participants conservent l'intégralité de leurs droits d'auteur sur les textes soumis. En participant au concours, les candidats cèdent à la médiathèque Albert Camus les droits de diffusion nécessaires à la publication du texte lauréat dans un livret ainsi qu'à la mise en ligne des textes sélectionnés sur le site de la médiathèque, dans le cadre exclusif du présent concours.

Les participants garantissent être les seuls auteurs des textes soumis et détenir l'intégralité des droits sur ceux-ci. Toute violation des droits d'un tiers engage la seule responsabilité du participant.

Article 9 : Litiges et responsabilités

Le fait de soumettre une candidature implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement ainsi que des décisions du jury.

La médiathèque Albert Camus se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler le concours si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification immédiate du participant.

Article 10 : Disponibilité du règlement

Le présent règlement est disponible en ligne sur le site des médiathèques de la CASA : <https://www.ma-mediatheque.net/>

BULLETIN D'INSCRIPTION AU CONCOURS DE NOUVELLE « 20 ANS »

(À joindre impérativement à votre texte)

Titre de la nouvelle : _____

NOM : _____

PRÉNOM : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Je soussigné(e) _____

Déclare :

- Participer au concours de nouvelle « **20 ans** » organisé par la médiathèque Albert Camus
- Résider dans la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis
- Avoir pris connaissance du règlement et l'accepter sans réserve
- Certifier être l'auteur(e) du texte proposé et en détenir tous les droits
- Certifier que ce texte est inédit et n'a jamais été publié sous quelque forme que ce soit
- Accepter de communiquer à la médiathèque les données personnelles collectées dans le présent bulletin d'inscription, sachant que les informations recueillies ne seront utilisées à aucune autre fin que l'organisation du concours de nouvelles « 20 ans », dans le respect du règlement européen sur la protection des données, et qu'elles seront détruites à l'issue de la remise du Prix.

À : _____ Le : _____

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé » :